

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Quelle-prevention-face-au-risque>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°29 > **Quelle prévention face au risque nucléaire ?**

1er décembre 2005

Quelle prévention face au risque nucléaire ?

Les mairies de notre département de Lozère ont été destinataires, fin décembre 2004, de la part de M. le Préfet, du « Plan de gestion et de distribution des comprimés d'iode du département de la Lozère » bientôt 20 ans que l'on attendait ça !

De quoi s'agit-il ?

En cas d'accident nucléaire, des éléments radioactifs sont rejetés dans l'atmosphère, et parmi eux, l'iode 138.

Chaque élément radioactif a la propriété de se fixer sur certains organes précis du corps humain.

Pour l'iode, c'est la glande thyroïde.

Le fait d'avalier un comprimé d'iode stable-non radioactif, 6 heures au moins (pour une protection optimale) AVANT l'arrivée de la contamination, permet de saturer la glande thyroïde, qui ne pourra plus ainsi se charger en iode radioactif lors de son inhalation, ce qui supprime du coup les effets pathogènes sur la glande.

C'est simple et efficace.

Un comprimé protège pendant 48 heures et serait-a priori- sans conséquences sur la santé (sauf en cas d'allergie à l'iode) « en tous cas les bénéfices seraient nettement supérieurs aux risques potentiels » Ces comprimés ne sont fabriqués que pour cet usage exclusif et par la pharmacie centrale des armées.

Il est d'autant plus intéressant de se protéger de l'iode radioactif que celui-ci à une durée de vie extrêmement courte, de l'ordre de quelques semaines contrairement aux autres éléments dont les durées de vie peuvent s'étaler sur des milliers d'années !

En cas d'insuffisance éventuelle de comprimés, notamment en période estivale, la distribution privilégiera les jeunes de moins de 25 ans (bébés compris), et les femmes enceintes (pour le fœtus), population particulièrement sensible à la contamination radioactive.

En cas d'accident nucléaire déclaré, le plan prévoit un dépôt de comprimés dans les pharmacies du Collet de Dèze et du Pont de Montvert pour notre canton.

Les employés communaux, ou toute autre personne

mandatée par le maire, sont chargés d'aller y chercher la quantité prévue pour chaque commune où ils seront ensuite distribués dans les lieux de bureau de vote par les maires, conseillers municipaux et agents communaux. Un membre de chaque famille devra s'y rendre muni de son livret de famille pour retirer le nombre de comprimés nécessaires.

En période scolaire, une distribution est prévue directement dans les établissements scolaires : « les parents ne doivent pas s'y déplacer pour récupérer leurs enfants ».

Le préfet demande donc à ce que tous les conseillers municipaux et les agents communaux prennent connaissance de ce plan afin de pouvoir le mettre en œuvre

Le maire est invité à prendre contact avec le personnel soignant présent dans la commune pour définir très précisément les modalités d'intervention de chacun, AVANT l'événement.

Si ces mesures avaient été prises auprès de TOUTE la population au moment de Tchernobyl, cela aurait évité des centaines de cancers de la thyroïde en France, notamment chez les jeunes nés avant 1986

Une association de malades atteints d'ailleurs l'Etat français, depuis quelques années, pour cette absence de prévention criminelle

Pourquoi chez nous ?

La distribution dans un périmètre de 10 kms autour des centrales nucléaires a été effectuée en avril 1996 (anniversaire des 10 ans de Tchernobyl !) pour la première fois, puis renouvelée en 2000, 2002 et prochainement en 2005.

Elle est programmée chez nous aujourd'hui parce que **la circulaire préfectorale du 14 novembre 2001 a élargi le périmètre d'intervention relative aux installations nucléaires à la totalité du département qui accueille une de ces installations ainsi qu'aux départements limitrophes.**

La Lozère est limitrophe de l'Ardèche qui accueille la centrale de CRUAS.

Ces plans de distribution d'iode sont la reconnaissance manifeste par l'Etat français :

1/ qu'un accident nucléaire est possible en France

2/ qu'un accident nucléaire peut engendrer des cancers

ce qui a été nié pendant longtemps !

« Le second enseignement majeur de l'accident de Tchernobyl réside dans la flambée de cancers de la thyroïde en particulier chez les enfants nés avant 1986 et peut-être aussi chez les adultes »
M. le Ministre Hervé GAYMARD dans un document rendu public le 11 avril 2004.

Il est fort dommage que la distribution ne soit pas étendue à toute la population française car les vents dominants ne s'arrêtent pas aux limites fixées par l'administration

Sachant que la France est le pays le plus nucléarisé de la planète et qu'aucun de ses habitants n'est

éloigné de plus de 300 kms à vol d'oiseau - d'une installation nucléaire, cette mesure un peu plus courageuse s'imposerait

L'Organisation Mondiale de la Santé recommande la distribution de pastilles d'iode jusqu'à 500 kms autour des centrales

Les manques

Pour une réelle efficacité, il faut que la glande thyroïde ait le temps de se saturer AVANT l'arrivée de l'iode radioactif, faut-il donc pour cela que l'information de l'accident soit immédiate et que l'accident soit le plus éloigné possible et que les autorités estiment correctement les données météo influant sur la propagation du nuage radioactif. On peut espérer que l'Etat français - repentin - n'agira pas comme au moment de Tchernobyl. Il n'aurait de toutes façons plus la possibilité de nier l'événement puisque suite à la désinformation d'avril 86, et sous l'impulsion de l'association « la CRIIRAD »*, des communes, des départements, des régions et des associations se sont équipés en balises de détection de la radioactivité de l'air, à la gestion totalement indépendante du pouvoir central.

Tchernobyl nous a enseigné que même une centrale éloignée de plusieurs milliers de kms peut nous contaminer.

Au moment de cette catastrophe russe, les personnels de nos centrales françaises ont été alertés du passage du nuage radioactif par leurs propres

balises de détection chargées de contrôler leurs éventuelles émissions radioactives. Après avoir vérifié que la contamination détectée ne provenait pas de leur centrale, ils ont questionné les centrales voisines qui ne détectaient, elles non plus, aucun problème chez elles. ils ont alors appelé les centrales des pays voisins.

Les employés et leurs familles (et leurs amis) ont pu bénéficier des fameux comprimés d'iode (présents préventivement dans toutes les installations nucléaires), ainsi que des autres conseils de protection.

En effet, se protéger de l'iode radioactif, c'est indispensable mais insuffisant !

L'ingestion du comprimé protège de la contamination par inhalation seulement, en aucun cas elle ne protège de la contamination par irradiation du corps et elle n'a strictement aucun effet sur la contamination par les AUTRES ELEMENTS radioactifs qui sont légion et qui ont des durées de vie bien supérieures à celle de l'iode 138.

- La première protection possible contre ces autres éléments tels que les césiums, le strontium, etc., est le confinement dans une maison la plus étanche possible aux renouvellements d'air pendant combien de temps ? Impossible à estimer à l'avance !

- La deuxième protection, c'est d'arrêter immédiatement de consommer les produits frais susceptibles d'être contaminés par le nuage : c'est-à-dire abandonner les légumes de son jardin (principalement les légumes « feuilles » : salades, blettes, épinards, etc. largement capteurs des poussières radioactives) et ne consommer que des produits alimentaires produits AVANT l'événement donc les conserves et les produits laitiers des animaux confinés en étable et nourris avec un foin produit AVANT (le lait stocke particulièrement la radioactivité et il est l'aliment des jeunes).

Toutes ces mesures ont été préconisées et suivies dans plusieurs pays européens (Allemagne par exemple) au moment de Tchernobyl, pour le plus grand bénéfice de leurs populations et sans générer

de panique. Les importations des produits à éviter ont été bloquées

Alors autant nous informer le mieux possible de ce que nous pouvons faire en cas de et refuser de toutes nos forces la relance d'un programme nucléaire insensé. Sortir de l'ère du nucléaire c'est possible et incontournable.

A vous d'agir !

Vous habitez dans un département où se trouve une centrale nucléaire ou dans un département limitrophe, la loi oblige les autorités à vous remettre des pastilles d'iode pour toute votre famille : demandez à votre mairie de vous préciser où vous pouvez vous en procurer et demandez-leur de vous informer sur les risques et les mesures à prendre en cas d'accidents nucléaires.

Ghislaine Guignier (Lozère)

* CRIIRAD : Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité.

Le Cime 471 avenue Victor Hugo 26 000 VALENCE